

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 108

16 janvier 2013

SOMMAIRE

Floorfinance SPF S.A.	5138	Munch S.à r.l.	5140
Fondation Luxembourg School of Finance	5142	Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.	5140
Gago S.A.	5161	Néon Muller S.A.	5169
GlobalComm S.à r.l.	5147	Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.	5169
Grenache & Cie S.N.C.	5152	Nineteen Sixty Eight (SPF) S.A.	5161
Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l.	5170	Noetrib Administration S.A.	5169
Iris International S.A.	5173	Norbel S.à r.l.	5161
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ...	5183	Norin S.A.	5172
Luxxoca S.A.	5138	Northern European Logistics Fund S.A.	5168
Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l. ...	5141	Northern European Logistics Fund S.A.	5169
Mallard S.A.	5141	Northern European Logistics Fund S.A.	5169
Malo Investissements Sàrl	5141	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	5172
Mao Yuan Import-Export S.à.r.l.	5142	OBEICHE, Société de Gestion de Patrimoi- ne Familial, SPF	5179
Maroti S.A.	5142	Ocean Continental S.à r.l.	5173
MC International S.A.	5145	Ocean Fund	5178
Media Lux Art Sàrl	5146	Oclaro Luxembourg S.A.	5178
Medias Invest Luxembourg S.A.	5146	Octopus Participations S.à.r.l.	5179
Megalux S.A.	5146	Officenter Contern S.A.	5179
Meridiam MC Europe II	5138	Offico S.A.	5178
Meridiam MC S.A.	5147	O.I. TX S.à r.l.	5172
Meurin S.à r.l.	5139	Oneiros Investments S.A.	5183
Midi 23	5147	Optima Immobilière S.A.	5183
M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.	5138	Pastificio Bolognese	5184
Mila Vlady S.à r.l.	5139	Patikop S.A.	5184
Millenary Investments S.A.	5151	Peachtree Asset Management (Luxem- bourg) S.à r.l.	5183
Moryann S.à r.l.	5151	Phoenix B2 - Glatzerstrasse	5179
Mosaic Co-Inverstors S.à r.l.	5140	Phoenix II Mixed H	5183
Mouflolux S.A.H.	5151	Tosco S.A.	5184
MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	5152		
MSREF VI Flash S.à r.l.	5152		
MSREF VI Spirit S.à r.l.	5161		
Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	5160		

Luxxoca S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 163.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2012163404/11.

(120215647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 79.239.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012163405/12.

(120215777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Meridiam MC Europe II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.523.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam MC Europe II Sarl
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012163410/11.

(120215353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Floorfinance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 70.203.

L'an deux mil douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FLOORFINANCE SPF S.A.» une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, constituée suivant acte reçu par Me Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632 du 20 août 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70203.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 31 juillet 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouveau paragraphe sur la prime d'émission à l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente dudit article.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale ajoute un nouveau paragraphe sur la prime d'émission à l'article 5 des statuts et modifie par conséquent ledit article des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (dernier paragraphe).** La prime d'émission de quatorze millions cinq cent soixante-treize mille quatre cents (14.573.400,-) Euros est affectée à un compte indisponible "primes d'émission", qui constitue pour les tiers une garantie dans la même mesure que le capital social. Il ne pourra être disposé de la prime d'émission que conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée comme en matière de réduction du capital social ou d'augmentation du capital social, en cas de conversion en capital social, aux conditions prévues pour la modification des statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent trente euros (930,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER, C. MEIS, G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57771. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158868/56.

(120210314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Meurin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.365.

Les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163411/11.

(120216232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mila Vlady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 121A, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 113.820.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012163412/12.

(120215291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mosaic Co-Inverstors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.771.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu en date du 8 novembre 2012, par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Mosaic Co-Investors S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 172771, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012, relation: LAC/2012/53288, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 20 novembre 2012, relation: L120199294, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

II Y LIEU DE LIRE:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination "Mosaic Co-investors S.à r.l."."

AU LIEU DE:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination "Mosaic Co-Inverstors S.à r.l."."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56567. Reçu douze euros 12,08 €.

Le Receveur (signé): ...

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012163413/26.

(120215546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Munch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.252.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163414/10.

(120216090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.500.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 22 novembre 2012;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.

En liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2012163416/21.

(120215769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2150 Luxembourg, 1, rue de la Monnaie.

R.C.S. Luxembourg B 157.399.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptables B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012163417/11.

(120215815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mallard S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 November 2012

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur:

- Monsieur Björn JONSSON, demeurant à 36, Vesturvör ISL- 200 Kopavogur

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012163418/14.

(120215275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 11 décembre 2012 que:

Monsieur Roberto VASTA, demeurant 106, rue Adlophe Fischer, L-1521 Luxembourg a cédé 5 (cinq) parts sociales à Monsieur Leszek Casimir OLDAKOWSKI, demeurant 1, rue de Coligny, F-02200 Soissons qu'il détenait dans la société MALO INVESTISSEMENTS S.à r. l. ayant son siège social au 219, route de Longwy, L-1941 Luxembourg

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société MALO INVESTISSEMENTS S.à r. l. en date du 11 décembre 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société MALO INVESTISSEMENTS S.à r. l. est détenu comme suit:

Monsieur Leszek Casimir OLDAKOWSKI 100 parts sociales

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163419/18.

(120215838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mao Yuan Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 1, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012163420/10.

(120215658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Maroti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 98.265.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012163421/10.

(120215332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Fondation Luxembourg School of Finance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg G 166.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et Rapport du réviseur d'entreprises agréé
Table des matières

Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	2-3
Bilan	4
Compte de profits et pertes	5
Annexe	6-7

Au Conseil d'Administration de la
Fondation Luxembourg School of Finance
12, rue Erasme
L-1468 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat reçu, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Luxembourg School of Finance, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre rétablissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé

prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Luxembourg School of Finance au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Bertrange, le 26 septembre 2012.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Jean-Jacques Soisson

*Bilan au 31 décembre 2011
(en Euros)*

	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Autres créances		
dont la durée est inférieure ou égale à un an	0.00	44.23
Avoirs en banques	1 422 436.84	1 514 143.43
TOTAL DE L'ACTIF	1 422 436.84	1 514 187.66
PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
FONDS PROPRES		
Dons à la constitution (note 3)	515 471.45	465 471.45
Dons reportés	938 791.01	962 516.39
Solde de l'exercice	-49 140.69	26 274.62
	1 405 121.77	1 454 262.46
Dettes (note 4)		
dont la durée est inférieure ou égale à un an	17 315.07	59 925.20
TOTAL DU PASSIF	1 422 436.84	1 514 187.66

*Comptes de profits et Pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011
(en Euros)*

	1.1.2011 -31/12/2011	1.1.2010 -31/12/2010
CHARGES		
Bourses d'études (note 5)	50 000.00	50 000.00
Autres charges externes (note 6)	8 419.82	9 405.95
Intérêts et autres charges financières	8.80	38.25
Autres intérêts et charges		
Solde de l'exercice	0.00	26 274.62
TOTAL DES CHARGES	58 428.62	85 718.82
PRODUITS	1.1.2011 -31/12/2011	1.1.2010 -31/12/2010
Dons, legs et subsides	0.00	80 000.00
Autres intérêts et autres produits Financiers	9 287.93	5 718.82
Autres intérêts et produits		
Solde de l'exercice	49 140.69	0.00
	58 428.62	85 718.82

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. La Fondation Luxembourg School of Finance («La Fondation») a été constituée par arrêté grand-ducal en date du 13 octobre 2006 sous la forme d'un établissement d'utilité publique. Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G166.

La Fondation a pour objet de soutenir et de promouvoir l'institut de formation universitaire et de recherche dénommé «Luxembourg School of Finance» faisant partie de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg. La Fondation contribuera notamment à élargir l'offre en formation, à financer des bourses d'études et à stimuler les activités de recherche. La Fondation peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

Note 2. Principales méthodes comptables.

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de la Fondation sont établis conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Elle adapte les schémas afin de tenir compte des spécificités de ses activités. Les comptes annuels ont été établis selon le principe du coût historique.

2.2 Evaluation des créances

Les créances résultant de prestations de services sont valorisées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées lorsque la valeur réalisable à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. Les mêmes corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.3 Evaluation des dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

2.4 Bases de conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

2.5 Dons, legs et subsides

La Fondation peut accepter des dons, legs et subsides dans les conditions par les articles 18 et 36 de la loi du 19 décembre 2008 modifiant la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Les dons, legs et subsides faits à la Fondation sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes en date de leur réception.

Note 3. La dotation initiale apportée par le fondateur et le premier don à la constitution. Dans la présentation des comptes annuels 2010, le don initial de 50.000 EUR de la Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A. était repris dans le montant de 962 516,39 EUR sous le poste «Dons reportés». Il ne s'agit que d'un changement de présentation.

		EUR
ABBL a.s.b.l.	13.10.2006	465 471,45
Landesbank Rheinland-Pfalz Int. S.A.	13.10.2006	50 000,00
		<u>515 471,45</u>

Note 4. Dettes. Il s'agit des frais avancés par l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg a.s.b.l.

Note 5.

	2011	2010
	EUR	EUR
Bourses d'études		
Attribution des bourses d'études	50 000,00	50 000,00

Note 6.

	2011	2010
	EUR	EUR
Autres charges externes		
Prestations de services en faveur de l'ABBL	5 500,00	5 500,00
Réviseur	2 875,00	2 875,00
Divers	44,82	1 030,95
	<u>8 419,82</u>	<u>9 405,95</u>

Budget 2012

FONDATION LUXEMBOURG SCHOOL OF FINANCE	Budget 2008	Comptes 2008	Budget 2009	Comptes 2009	Budget 2010
PRODUITS					
Dons, legs et subsides	500 000	500 000	0	5 000	
Produits exceptionnels	0	2 240	0	0	0
Intérêts	60 000	61 825	18 000	13 641	10 500
Total des produits	560 000	564 065	18 000	18 641	10 500
CHARGES					
Frais d'administration	5 000	5 075	5 500	5 500	5 500
Participation au coût "poste d'un professeur"	0	0	0	0	12 500
Chaire DBL Prof Mehra	0	0	0	0	0
Réviseur		12 029	3 000	2 875	3 000
Bourses d'études	80 000	55 000	0	0	0
Subvention Sal Oppenheim bourses d'études	0	0	30 000	14 000	30 000
Bourses d'études comptes généraux	0	0	30 000	30 000	30 000
Divers	0	31	1 000	511	1 000
Total des charges	85 000	72 135	69 500	52 886	82 000
Résultats	475 000	491 930	-51 500	-34 245	-71 500
Résultats reportés		1 462 233		1 427 988	
FONDATION LUXEMBOURG SCHOOL OF FINANCE					
		Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012
PRODUITS					
Dons, legs et subsides		80 000	0	0	1 050 000
Produits exceptionnels		0	0	0	0
Intérêts		5 719	7 800	9 288	8 000
Total des produits		85 719	7 800	9 288	1 058 000
CHARGES					
Frais d'administration		5 556	5 500	5 500	10 500
Participation au coût "poste d'un professeur"		0	12 500	0	12 500
Chaire DBL Prof Mehra		0	0	0	175 000
Réviseur		2 875	3 000	2 875	3 000
Bourses d'études			0		0
Subvention Sal Oppenheim bourses d'études		0	30 000	0	0
Bourses d'études comptes généraux		50 000	30 000	50 000	50 000
Divers		1 013	1 100	54	1 100
Total des charges		59 444	82 100	58 429	252 100
Résultats		26 275	-74 300	-49 141	805 900
Résultats reportés		1 454 263		1 405 122	

p.a. ABBL

12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Luxembourg, le 26.09.2012.

Jean-Jacques ROMMES

Président

Référence de publication: 2012158848/187.

(120210270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

MC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.322.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 tenue extraordinairement en date du 13 décembre 2012, que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Giorgio TARTAGLINO, né le 26 août 1951 à Turin (Italie), demeurant au 24, avenue Princesse Grâce, MC-98000 Monaco

Est réélu, en qualité de Commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorengo (Suisse), demeurant au 26, Carabella, CH-6582 Pianezze (Suisse)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012163423/22.

(120215242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Media Lux Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 19, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 124.377.

—
Gesellschafterbeschluss vom 5. Dezember 2012

Erster und einziger Beschluß

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis, dass sich die Privatschrift des Gesellschafters und Geschäftsführers geändert hat und wie folgt lautet:

D-54294 Trier-Euren, Hermannstr. 24.

Herr Hubert Mork

Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2012163425/14.

(120215663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Medias Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.406.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012163426/12.

(120215686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Megalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 48.087.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2012 à Pétange que:

La démission de Mme Marie-Thérèse Harmel en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet immédiat. Elle est remplacée à son poste d'administrateur par Mlle Céline Guissart.

Les mandats des trois autres administrateurs ont été reconduits pour une durée de six (6) ans. Occupent les fonctions d'administrateurs à l'issue de cette assemblée générale:

- Monsieur Jean-Louis Guissart, né le 24 août 1964 à Libramont, Belgique, demeurant à B-6700 Weyler, Zone Artisanale, 28A;

- Madame Catherine Harmel, née le 21 juin 1965 à Longlier, Belgique, demeurant à B-6700 Weyler, Zone Artisanale, 28A;

- Madame Anne-Françoise Marchand, née le 22 octobre 1964 à Liège, Belgique, demeurant à F-54260 Braumont, rue de l'Avenir, 19;

- Mademoiselle Céline Guissart, née le 13 octobre 1989 à Messancy, Belgique, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, avenue Emile Van Becelaere, 24 bte 27.

Monsieur Jean-Louis Guissart a été nommé président et administrateur-délégué de la société pour une durée de six (6) ans. La société ne pourra pas être engagée sans la signature de M. Jean-Louis Guissart, administrateur-délégué.

La société EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY s.a. (RC Luxembourg B 64393), société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, rue de l'Hôtel de Ville, 2 a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2018.

Pétange, le 11 mai 2012.

Jean-Louis Guissart

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012163427/30.

(120215481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam MC SA

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012163428/11.

(120215330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Midi 23, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2012

Révocation avec effet immédiat du mandat de Monsieur Bernard Zimmer, demeurant professionnellement au 25a, bd. Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de gérant de la société. Monsieur Bernard Zimmer n'aura plus aucun pouvoir de signature dans la société.

Nomination de Monsieur Ian Grundberg, né le 25 février 1950 à Solihull, Grande Bretagne, et demeurant au 5 Baring Crescent, EXETER, EX1 1TL Grande Bretagne, au poste de gérant de la société et ce pour une durée indéterminée, lequel pourra en toutes circonstances valablement représenter et engager la société par sa seule signature.

Transfert du siège social au 47, Bd. De la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Ian GRUNDBERG

Gérant

Référence de publication: 2012163429/19.

(120215335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

GlobalComm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 159.186.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Diekirch, Grand REF Global Holding AG, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at 17, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the Trade and Company Register under number 6407212 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Florence Forster, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of GlobalComm S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg of 26 January 2011, published in the Mémorial C number 1061 on 20 May 2011 and entered in the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under the number B 159.186 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 3 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1256 dated 21 Mai 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the corporate object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may further hold unlimited partnership interests in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and invest in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and act as general partner and manager of GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple).

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

2 To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned change of the corporate object of the Company.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may further hold unlimited partnership interests in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and invest in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and act as general partner and manager of GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple).

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Second resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, article 3 shall from now on read as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may further hold unlimited partnership interests in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and invest in GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple) and act as general partner and manager of GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. and any other limited partnerships (sociétés en commandite simple).

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REF Global Holding AG, une société constituée et régie par le droit suisse, établie et ayant son siège social à 17, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 6407212 («l'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de GlobalComm S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 1061 le 20 mai 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 159.186 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1256 en date du 21 mai 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société

jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut également détenir des parts d'associé commandité dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et investir dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et exercer la fonction d'associé commandité et de gérant de GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'objet social mentionné ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société qui stipulerait le suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut également détenir des parts d'associé commandité dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et investir dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et exercer la fonction d'associé commandité et de gérant de GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

En conséquence, l'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut également détenir des parts d'associé commandité dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et investir dans GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple et exercer la fonction d'associé commandité et de gérant de GlobalComm Sarl München KS35 S.C.S. ou toutes autres sociétés en commandite simple.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FORSTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14390. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158884/198.

(120210274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Millenary Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163430/10.

(120215452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Moryann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.527.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163432/10.

(120215894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 13 décembre 2012 au siège social de la société, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominique AUDIA résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012163433/15.

(120215386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012163434/10.

(120215392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

MSREF VI Flash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.463.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012163435/10.

(120215967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of "Grenache & Cie s.n.c.", having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133763.

The Partnership was incorporated by pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007, number 2928, page 140499. The articles of association of the Partnership have been amended for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, dated 25 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 2012, number 2408, page 115575.

THERE APPEARED:

Grenache, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134649, here represented by Mme Nathalie Houle, with professional address at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

BNP Paribas, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France and registered with the French Register of Commerce and Companies under number 662042449, here represented by Zornitsa Dimitrova, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the Partners are represented at the meeting and expressly waive any notice and convening formalities in accordance with clause 8.3 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand.

The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. To decrease the capital of the Partnership by an amount of EUR 250,000,000 (two hundred and fifty million Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 1,562,187,000.- (one billion five hundred and sixty-two million and

one hundred eighty-seven thousand Euro) down to EUR 1,312,187,000.- (one billion three hundred and twelve million and one hundred eighty-seven thousand Euro) by cancellation of 250,000 (two hundred and fifty thousand) A Fractional Interests each having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro).

2. To amend clauses 6.1, 6.2 (a), 9.2 (a) and 9.2 (b) of the Constitution accordingly;

3. To amend clause 5.2 of the Constitution;

4. To amend clause 9.4.1 and to introduce a new fourth paragraph under clause 9.6 of the Constitution;

5. To amend clause 16.5 and to introduce a new fourth paragraph under clause 16.8 of the Constitution;

6. To amend clauses 17.3, 17.4 and 17.5 of the Constitution; and

7. To amend the definitions of "Adjusted Principal Amount" and "Dissolution Date" and introduce new definitions of "First Dissolution Day Count Fraction", "Insolvency Proceedings" and "Second Dissolution Day Count Fraction" in clause 24 (Definitions) of the Constitution.

The following resolutions were taken by the Partners:

First resolution

The Partners unanimously decide to decrease the capital of the Partnership by an amount of EUR 250,000,000.- (two hundred and fifty million Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 1,562,187,000.- (one billion and five hundred sixty-two million and one hundred and eighty-seven thousand Euro) down to EUR 1,312,187,000.- (one billion three hundred and twelve million one hundred and eighty-seven thousand Euro) by cancellation of 250,000 (two hundred and fifty thousand) A Fractional Interests having each a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The Partners unanimously decide that the proceeds of the capital decrease in the amount of EUR 250,000,000 (two hundred and fifty million Euro) shall be paid by the Partnership to the A Partner as soon as the Partnership receives the proceeds of the payment resulting from the redemption of the corresponding A Partner Assets.

Second resolution

The Partners unanimously decide to amend clauses 6.1, 6.2 (a), 9.2 (a) and 9.2 (b) of the Constitution as follows:

- Clause 6.1 shall henceforth read as follows:

"The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1,312,187,000 (one billion three hundred and twelve million one hundred and eighty-seven thousand Euro) and shall be divided into and represented by 1,312,187 (one million three hundred and twelve thousand and one hundred eighty-seven) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1,000 (one thousand Euro) nominal value each."

- Clause 6.2 (a) shall henceforth read as follows:

"400,000 (four hundred thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and"

- Clause 9.2 (a) (Calculation of the A Profit Share) shall henceforth read as follows:

"(i) For the period prior to (and including) 30 June 2012, for each Distribution Period (other than the First Distribution Period), the A Profit Share shall be an amount equal to EUR 650,000,000 (six hundred and fifty million Euro) x 5.023% (five point zero two three percent) x the Fixed Day Count Fraction;

(ii) For the Distribution Period commencing on (and including) 1 July 2012, the A Profit Share shall be the aggregate of an amount equal to EUR 650,000,000 (six hundred and fifty million Euro) x 5.023% (five point zero two three percent) x the Fixed Day Count Fraction for the period from (and including) 1 July 2012 to (but excluding) 21 November 2012 and an amount equal to EUR 400,000,000 (four hundred million Euro) x 2.624% (two point six two four percent) x the Fixed Day Count Fraction for the period from (and including) 21 November 2012 to (and including) 31 December 2012; and

(iii) For the period commencing on (and including) 1 January 2013 and thereafter, for each Distribution Period the A Profit Share shall be an amount equal to EUR 400,000,000 (four hundred million Euro) x 2.624% (two point six two four percent) x the Fixed Day Count Fraction.

- Clause 9.2 (b) (Calculation of the Dissolution A Profit Share) shall henceforth read as follows:

"For any Dissolution Period the Dissolution A Profit Share shall be an amount equal to the Adjusted Principal Amount x 2.624% (two point six two four percent) x the Dissolution Period Day Count Fraction."

Third resolution

The Partners unanimously decide to amend clause 5.2 as follows:

- Clause 5.2 shall henceforth read as follows:

"The death, suspension of civil rights liquidation or the opening of Insolvency Proceedings against one of the Partners (the "Affected Partner") will cause the dissolution or liquidation of the Partnership, unless the other Partner or other Partners otherwise agree within fifteen (15) Business Days of all of the other Partners becoming aware of the relevant event, except that the Partners (other than the Affected Partner) may notify the Affected Partner that no such agreement will be reached at any time before the expiry of such fifteen (15) Business Days period, in which case, the Dissolution will take effect immediately."

Fourth resolution

The Partners unanimously decide to amend clause 9.4.1 and to supplement by a fourth paragraph clause 9.6 of the Constitution as follows:

- Clause 9.4.1 shall henceforth read as follows:

"The Existing Cumulative Amounts and the A Profit Share calculated in accordance with Clause 9.2 shall be paid by the Partnership to the A Partner or A Partners on each Distribution Date. Amounts paid on account of Distributions shall, in accordance with clause 9.1(a) above, be applied first toward payment of Existing Cumulative Amounts."

- In order to reflect the reduction in the A Fractional Interests from EUR 650,000,000.- (six hundred and fifty million euro) to EUR 400,000,000.- (four hundred million euro), clause 9.6 is supplemented by a fourth paragraph which shall read as follows:

"For the avoidance of doubt, in any case where the Accumulated Profits for a given Distribution Period enable the Partnership to distribute the A Profit Share calculated in accordance with Clause 9.2 of this Constitution, the Management Committee or the Partners (as applicable), are under the obligation to declare such distribution."

Fifth resolution

The Partners unanimously decide to amend clause 16.5 and to supplement it by a fourth paragraph clause 16.8 of the Constitution as follows:

- Clause 16.5 shall henceforth read as follows:

"On (i) a Dissolution, or (ii) any other dissolution or judicial liquidation, then (subject in the case of a Dissolution pursuant to clauses 16.6, 16.7, 16.8, 16.9 and 17 of this Constitution), all assets and investments of the Partnership shall be realised by the Liquidator by way of a sale of such assets and investments to either (i) a third party, or (ii) a BNPP Entity or a BARCLAYS Entity in circumstances where any such entity is willing to purchase any or all assets and investments at a price which is greater than the price which could be obtained on a sale to a third party. For the purposes of determining the best price which could be obtained on a sale to a third party, the Liquidator shall determine the Value of all (or any specified class) of the assets and liabilities of the Partnership in accordance with the principles set forth in clause 19 of this Constitution. The net proceeds thereof (after payment of or provision for all expenses and liabilities of the Partnership) distributed to the Partners in the following order of priority:

(a) Firstly, to the holders of A Fractional Interests, an amount per A Fractional Interest equal to the aggregate of:

(i) the par value of the A Fractional Interest; and

(ii) an amount equal to:

(1) any Existing Cumulative Amounts divided by the number of A Fractional Interests then in existence;

(2) any declared but unpaid Distributions with respect to each A Fractional Interest (except to the extent these constitute Existing Cumulative Amounts);

(3) any accrued (but undeclared) A Profit Share for the then current Distribution Period, divided by the number of A Fractional Interests then in existence;

(4) EUR 5,000,000 (five million Euro) divided by the number of A Fractional Interests then in existence;

(5) for the period beginning on the first anniversary of the Closing Date and ending on the date on which the Dissolution is opened, the aggregate of:

(x) an amount equal to EUR 650,000,000 (six hundred and fifty million Euro) x 0.30% (zero point thirty percent) x the First Dissolution Day Count Fraction divided by the number of A Fractional Interests then in existence for the period from the first anniversary of the Closing Date to (but excluding) 21 November 2012; and

(y) an amount equal to EUR 400,000,000 (four hundred million Euro) x 0.30% (zero point thirty percent) x the Second Dissolution Day Count Fraction divided by the number of A Fractional Interests then in existence for the period from (and including) 21 November 2012 and ending on the Dissolution Date:

(6) any accrued Dissolution A Profit Share, divided by the number of A Fractional Interests then in existence; and

(7) an amount equal to the Adjusted Principal Amount x EONIA – 2.624% (two point six two four percent) x the Dissolution Period Day Count Fraction, (and, for the avoidance of doubt, if such amount is a negative number, that amount shall be deducted from the amount to be paid to the A Partner).

(b) Secondly, to the holders of B Fractional Interests, an amount per B Fractional Interest equal to the remaining balance divided by the number of B Fractional Interests then in issue,

and, upon such distribution of assets, each of the A Fractional Interests and B Fractional Interests and the A Interest and B Interest constituted thereby shall be treated as redeemed or cancelled."

- Clause 16.8 is supplemented by a fourth paragraph which shall be read as follows:

"Notwithstanding anything to the contrary in clause 16.7 or this clause 16.8, in circumstances where it has been resolved to effect a Dissolution, no payment, whether as a Distribution in Specie or otherwise, shall be made to the B Partner before the A Partner has been paid in full in accordance with the priority of payments set forth in clause 16.5 above."

Sixth resolution

The Partners unanimously decide to amend clauses 17.3, 17.4 and 17.5 of the Constitution as follows:

- Clause 17.3 shall henceforth read as follows:

"The "A Partner Amount" shall be an amount equal to the number of A Fractional Interests multiplied by the aggregate of:

- (a) the par value of each A Fractional Interest; and
- (b) an amount equal to:
 - (i) any Existing Cumulative Amounts divided by the number of A Fractional Interests then in existence; plus
 - (ii) any declared but unpaid Distributions with respect to each A Fractional Interest (except to the extent these constitute Existing Cumulative Amounts); plus
 - (iii) any accrued (but undeclared) A Profit Share for the then current Distribution Period, divided by the number of A Fractional Interests then in existence; plus;
 - (iv) EUR 5,000,000 (five million Euro) divided by the number of A Fractional Interests then in existence; plus
 - (v) for the period beginning on the first anniversary of the Closing Date and ending on the Dissolution Date, the aggregate of:
 - (x) an amount equal to EUR 650,000,000 (six hundred and fifty million Euro) \times 0.30% (zero point thirty percent) \times the First Dissolution Day Count Fraction divided by the number of A Fractional Interests then in existence for the period beginning on the first anniversary of the Closing Date to (but excluding) 21 November 2012; and
 - (y) an amount equal to EUR 400,000,000 (four hundred million Euro) \times 0.30% (zero point thirty percent) \times the Second Dissolution Day Count Fraction divided by the number of A Fractional Interests then in existence for the period beginning on (and including) 21 November 2012 and ending on the Dissolution Date.

- Clause 17.4 shall henceforth read as follows:

"The "B Partner Amount" shall be an amount equal to:

- (a) the total Value of all assets of the Partnership; minus
- (b) all expenses and liabilities of the Partnership, minus
- (c) the par value of all A Fractional Interests; minus
- (d) an amount equal to the aggregate of:
 - (i) any Existing Cumulative Amounts;
 - (ii) any declared but unpaid Distributions with respect to all A Fractional Interests (except to the extent these constitute Existing Cumulative Amounts);
 - (iii) any accrued (but undeclared) A Profit Share for the then current Distribution Period;
 - (iv) EUR 5,000,000 (five million Euro); and
 - (v) for the period beginning on the first anniversary of the Closing Date and ending on the Dissolution Date, the aggregate of:
 - (x) an amount equal to EUR 650,000,000 (six hundred and fifty million Euro) \times 0.30% (zero point thirty percent) \times the First Dissolution Day Count Fraction for the period beginning on the first anniversary of the Closing Date to (but excluding) 21 November 2012; and
 - (y) an amount equal to EUR 400,000,000 (four hundred million Euro) \times 0.30% (zero point thirty percent) \times the Second Dissolution Day Count Fraction for the period beginning on (and including) 21 November 2012 and ending on the Dissolution Date.

- Clause 17.5 shall henceforth read as follows:

"If the A Partner Assets or the B Partner Identified Assets, as the case may be, have a Value greater than the A Partner Amount or the B Partner Amount respectively, then the A Partner or the B Partner respectively may choose which of the A Partner Assets or the B Partner Identified Assets (as the case may be) it receives."

Seventh resolution

The Partners unanimously decide to amend the definitions of "Adjusted Principal Amount" and "Dissolution Date" and introduce the definitions "First Dissolution Day Count Fraction", "Insolvency Proceedings" and "Second Dissolution Day Count Fraction" in clause 24 (Definitions) of the Constitution as follows:

"Adjusted Principal Amount" means EUR 400,000,000 (four hundred million euro) less any amounts received by the A Partner on or before the Dissolution Date as a consequence of a redemption or partial redemption of the A Fractional Interests."

"Dissolution Date" means the date on which any liquidation of the Partnership (including a Dissolution) is commenced either:

- (a) by a resolution adopted by the Partners pursuant to clause 16.3 of this Constitution (with reference to a Dissolution) or by virtue of a Dissolution occurring under clause 5.2 of this Constitution; or

(b) by a decision of the Luxembourg court, opening judicial liquidation proceedings under article 203 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended).

"First Dissolution Day Count Fraction" means the number of days in the period which commences on the first anniversary of the Closing Date and ends on (but excluding) 21 November 2012, divided by 360 (the number of days calculated on the basis of a year of 360 days with 12 30-day months, without regard to the first day or last day of the relevant period)."

"Insolvency Proceedings" means, in relation to a Partner, bankruptcy (faillite), controlled management (gestion contrôlée), suspension of payments (sursis de paiement), arrangement with creditors (concordat préventif de la faillite) and judicial liquidation (liquidation judiciaire) proceedings and/or any equivalent proceedings under any applicable law, and in particular, if the relevant Partner is incorporated in France, that Partner (i) is in a state of "cessation des paiements (for the avoidance of doubt, within the meaning of article L. 613-26 of the French Code monétaire et financier if that Partner is a credit establishment) or (ii) is subject to any of the conservatory measures referred to in article L. 612-33 of the French Code monétaire et financier or (iii) is subject to any of the proceedings of the Livre VI of the French Code de Commerce."

"Second Dissolution Day Count Fraction" means the number of days in the period which commences on (and including) 21 November 2012 and ends on the Dissolution Date, divided by 360 (the number of days calculated on the basis of a year of 360 days with 12 30-day months, without regard to the first day or last day of the relevant period unless the Dissolution Date is the last day of the month of February, in which case the month of February shall not be considered to be lengthened to a 30 day month).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Grenache & Cie s.n.c.", ayant son siège sociale au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 133.763.

La Société a été constituée suivant un acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 17 décembre 2007, numéro 2928, page 140499. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié passé par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 septembre 2012, numéro 2408, page 115575.

ONT COMPARU:

Grenache, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 134.649, ici représentée par Mme Nathalie Houlle, résidant professionnellement à 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 20 novembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être déposée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

BNP Paribas, une société anonyme, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Français sous le numéro 662042449, ici représentée par Zornitsa Dimitrova, résidant professionnellement à 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 19 novembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être déposée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

Tous les associés sont représentés à l'assemblée et renoncent expressément à toute notification et au bénéfice des formalités de convocation en vertu de l'article 8.3 des statuts de la Société (les "Statuts").

Les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans les Statuts.

Les Associés déclarent avoir été informés auparavant de l'ordre du jour de l'assemblée.

L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui suivent:

Ordre du jour

1. Réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 250.000.000,- (deux cent cinquante millions euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.562.187.000,- (un milliard cinq cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-sept mille euros) à EUR 1.312.187.000,- (un milliard trois cent douze millions cent quatre-vingt-sept mille euros) par l'annulation de 250.000 (deux cent cinquante mille) Parts A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

2. de modifier les articles 6.1, 6.2 (a), 9.2 (a) et 9.2 (b) des Statuts en conséquence;

3. de modifier l'article 5.2 des Statuts;

4. de modifier l'article 9.4.1 des Statuts et d'introduire un nouveau quatrième paragraphe sous l'article 9.6 des Statuts;

5. de modifier l'article 16.5 des Statuts et d'introduire un nouveau quatrième paragraphe sous l'article 16.8 des Statuts;

6. de modifier les articles 17.3, 17.4 et 17.5 des Statuts; et

7. de modifier les définitions de "Montant Principal Ajusté" et "Date de Dissolution", et d'introduire les nouvelles définitions de "Premier Décompte de Jours de Dissolution", "Procédures Collectives", et "Second Décompte de Jours de Dissolution" à l'article 24 (Définitions) des Statuts.

Les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité de réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 250.000.000,- (deux cent cinquante millions euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.562.187.000,- (un milliard cinq cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-sept mille euros) à EUR 1.312.187.000,- (un milliard trois cent douze millions cent quatre-vingt-sept mille euros) par l'annulation de 250.000 (deux cent cinquante mille) Parts A ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les Associés décident à l'unanimité que les fonds résultant de la réduction de capital d'un montant de EUR 250.000.000,- (deux cent cinquante millions euros) devront être payés par la Société à l'Associé A dès que la Société aura reçu les fonds résultant du rachat des Avoirs de l'Associé A correspondants.

Seconde résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier les articles 6.1, 6.2 (a), 9.2 (a) et 9.2 (b) des Statuts comme suit:

- l'article 6.1 se lit désormais comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à EUR 1.312.187.000,- (un milliard trois cent douze millions cent quatre-vingt-sept mille euros) et est divisé et représenté par 1.312.187 (un million trois cent douze mille cent quatre-vingt-sept) parts de société en nom collectif ("Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune."

- l'article 6.2 (a) se lit désormais comme suit:

"400.000 (quatre cents mille) Parts Sociales (les "Parts A") constituent les "Participations A"; et "l'article 9.2 (a) (Calcul de la Part de Bénéfices A) se lit désormais comme suit:

"(i) Pour la période avant (et incluant) le 30 juin 2012, pour chaque Période de Distribution (autre que la Première Période de Distribution), la Part de Bénéfices A sera un montant égal à EUR 650.000.000,- (six cent cinquante million euros) x 5,023% (cinq virgule zéro vingt-trois pour cent) x Fraction Fixe des Jours Comptés;

(ii) Pour la Période de Distribution à compter du (et incluant) 1 juillet 2012, la Part de Bénéfices A sera la somme d'un montant égal à EUR 650.000.000,- (six cent cinquante million euros) x 5,023% (cinq virgule zéro vingt-trois pour cent) x Fraction Fixe des Jours Comptés pour la période du (et incluant) 1 juillet 2012 au (mais excluant) 21 novembre 2012, et un montant égal à EUR 400.000.000,- (quatre cent million euros) x 2,624% (deux virgule six deux quatre pour cent) x Fraction Fixe des Jours Comptés pour la période du (et incluant) 21 novembre 2012 au (et incluant) 31 décembre 2012; et

(iii) Pour la période à compter du (et incluant) 1 janvier 2013 et après, pour chaque Période de Distribution, la Part de Bénéfices A sera un montant égal à EUR 400.000.000,- (quatre cent million euros) x 2,624% (deux virgule six deux quatre pour cent) x Fraction Fixe des Jours Comptés."

- l'article 9.2 (b) (Calcul de la Part de Bénéfices de Dissolution A) se lit désormais comme suit:

"Pour chaque Période de Dissolution, la Part de Bénéfices de Dissolution A sera d'un montant égal au Montant Principal Ajusté x 2,624% (deux virgule six deux quatre pour cent) x Fraction des Jours Comptés pour la Dissolution."

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5.2 des Statuts comme suit:

- l'article 5.2 se lit désormais comme suit:

"Le décès, la suspension des droits civiques, la liquidation ou l'ouverture de Procédures Collectives d'un Associé (l'Associé Affecté) entraîneront la dissolution ou la liquidation de la Société, sauf à ce que l'autre Associé ou d'autres Associés n'en décident autrement dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables, courant à partir de la date à laquelle tous les autres Associés ont été informés de l'évènement survenu. Les Associés (autres que l'Associé Affecté) pourront néanmoins notifier l'Associé Affecté du fait qu'une telle décision de continuation ne sera pas prise avant l'expiration du délai de quinze (15) Jours Ouvrables mentionné ci-dessus, auquel cas, la Dissolution sera immédiatement effective."

Quatrième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 9.4.1 et d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article 9.6 des Statuts comme suit:

- l'article 9.4.1 se lit désormais comme suit:

"Les Montants Cumulatifs Existants ainsi que la Part de Bénéfices A calculés conformément à l'article 9.2 doivent être payés par la Société à l'Associé A ou aux Associés A à chaque Date de Distribution. Les montants payés sur un compte de Distributions devront, conformément à l'article 9.1(a) ci-dessus, par priorité servir à payer les Montants Cumulatifs Existants."

- Afin de refléter la réduction des Parts A de EUR 650.000.000,- (six cents cinquante million euros) à EUR 400.000.000,- (quatre cent million euros), l'article 9.6 est complété par un quatrième paragraphe qui se lit désormais comme suit:

"Pour éviter tout doute, dans tous les cas dans lesquels les Bénéfices Accumulées pour une Période de Distribution donnée permettent à la Société de distribuer la Part de Bénéfices A calculée conformément à l'article 9.2 des Statuts, le Conseil de Gérance ou les Associés (le cas échéant), sont obligés de déclarer une telle distribution."

Cinquième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 16.5 et d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article 16.8 des Statuts comme suit:

- l'article 16.5 se lit désormais comme suit:

"Lors (i) de la Dissolution, ou (ii) de toute autre dissolution ou liquidation judiciaire (sous réserve de la Dissolution conformément aux articles 16.6, 16.7, 16.8 et 17 de ces Statuts), tous les avoirs et investissements de la Société devront être réalisés par le Liquidateur par la voie de la vente de ces avoirs et investissements (i) soit à un tiers ou, (ii) à une Entité BNPP ou une Entité BARCLAYS au cas où l'une de ces entités aurait l'intention d'acheter l'un ou l'ensemble de ces avoirs et investissements à un prix plus important que le prix qui pourrait être obtenu lors d'une vente à un tiers. Afin de déterminer le meilleur prix à obtenir lors d'une vente à un tiers, le Liquidateur devra déterminer la Valeur et tous les avoirs (ou de toute catégorie spécifique d'avoirs) et les dettes de la Société, conformément aux principes établis à l'article 19 de ces Statuts. Leur produit net (après paiement ou dotation pour toutes les dépenses et les dettes de la Société), distribués aux Associés suivant l'ordre de priorité décrit ci-après:

(a) premièrement, au titulaire de Parts A, un montant pour chaque Part A égal à la somme de:

(i) la valeur nominale de la Part A; et

(ii) un montant égal à:

(1) au Montant Cumulatif Existant divisé par le nombre de Parts A en existence à ce moment-là;

(2) toute Distribution relative à une Part A déclarée mais restée impayée (sauf dans la mesure où elle constituerait des Montants Cumulatifs Existants);

(3) toute Part de Bénéfices A accumulée (mais non déclarée) pour la Période de Distribution en cours à ce moment, divisée par le nombre de Parts A alors en existence;

(4) EUR 5.000.000,- (cinq million euros) divisé par le nombre de Parts A alors en existence;

(5) pour la période commençant au premier anniversaire de la Date de Clôture et se terminant à la date d'ouverture de la Dissolution, un montant égal à la somme de:

(x) un montant égal à EUR 650.000.000,- (six cent cinquante millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Premier Décompte de Jours de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du premier anniversaire de la Date de Clôture au (mais excluant) 21 novembre 2012; et

(y) un montant égal à EUR 400.000.000,- (quatre cent millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Second Décompte de Jours de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du (et incluant) 21 novembre 2012 et se terminant à la Date de Dissolution;

(6) la somme des Part de Bénéfices de Dissolution A cumulées, divisées par le nombre de Parts A alors en existence; et

(7) un montant égal au Montant Principal Ajusté x (EONIA – 2,624% (deux virgule six deux quatre pour cent)) x Fraction des Jours Comptés pour la Période de Dissolution, (et pour lever tout doute, lorsqu'un tel montant est négatif, ce montant devra être déduit du montant devant être payé à l'Associé A).

(b) deuxièmement, au titulaire de Parts B, un montant pour chaque Part B égal au solde restant divisé par le nombre de Parts B existant à ce moment,

et, lors d'une telle distribution des avoirs, chacune des Parts A et des Parts B et chacune des Participations A, des Participations B ainsi constituée devra être traitée comme ayant été rachetée ou supprimée."

- l'article 16.8 est complété par un quatrième paragraphe qui se lit désormais comme suit:

"Nonobstant toute disposition contraire à l'article 16.7 ou du présent article 16.8, dans les cas dans lesquelles il a été décidé d'effectuer une Dissolution, aucun paiement, que ce soit une Distribution en Espèce ou autrement, sera fait à l'Associé B avant que l'Associé A ait été payé en totalité conformément à la priorité des paiements prévue à la clause 16.5 ci-dessus."

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier les articles 17.3, 17.4 et 17.5 des Statuts comme suit:

- l'article 17.3 se lit désormais comme suit:

"Le "Montant de l'Associé A" sera un montant égal au nombre de Parts A multiplié par la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque Part A; et

(b) un montant égal à:

(i) tous les Montants Cumulatifs Existants divisés par le nombre de Parts A alors en existence; additionné à

(ii) toutes les Distributions relatives à une Part A, déclarées mais non encore payées (sauf dans la mesure ou celles-ci constituent des Montants Cumulatifs Existants); additionné à

(iii) toutes les Parts de Bénéfice A accumulées (mais non déclarées) pour la Période de Distribution alors en cours, divisées par le nombre de Parts A alors en existence; additionné à

(iv) EUR 5.000.000,- (cinq millions euros) divisé par le nombre de Parts A alors en existence; additionné à

(v) pour la période commençant au premier anniversaire de la Date de Clôture et finissant à la Date de Dissolution, la somme de:

(x) un montant égal à EUR 650.000.000,- (six cent cinquante millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Premier Décompte de Jour de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du premier anniversaire de la Date de Clôture au (mais excluant) 21 novembre 2012; et

(y) un montant égal à EUR 400.000.000,- (quatre cent millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Second Décompte de Jour de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du (et incluant) 21 novembre 2012 et se terminant à la Date de Dissolution."

- l'article 17.4 se lit désormais comme suit:

"Le "Montant de l'Associé B" sera un montant égal à:

(a) La Valeur globale de tout les avoirs de la Société; diminué de

(b) Toutes les dépenses et dettes de la Société; diminué de

(c) La valeur nominale de toutes les Parts A; diminué de

(d) Un montant égal à la somme de:

(i) tous les Montants Cumulatifs Existants;

(ii) toutes les Distributions, déclarées et non encore payées, et relatives à l'ensemble des Parts A (sauf dans la mesure où elles constituent des Montants Cumulatifs Existants);

(iii) Parts de Bénéfices B cumulées (mais non déclarées) pour la Période De Distribution alors en cours;

(iv) EUR 5.000.000,- (cinq millions euros);

(v) pour la période commençant au premier anniversaire de la Date de Clôture et finissant à la Date de Dissolution la somme de:

(x) un montant égal à EUR 650.000.000,- (six cent cinquante millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Premier Décompte de Jour de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du premier anniversaire de la Date de Clôture au (mais excluant) 21 novembre 2012; et

(y) un montant égal à EUR 400.000.000,- (quatre cent millions euros) x 0,30% (zéro virgule trente pour cent) x Second Décompte de Jour de Dissolution divisé par le nombre de Parts A alors en existence à ce moment pour la période du (et incluant) 21 novembre 2012 et se terminant à la Date de Dissolution."

- l'article 17.5 se lit désormais comme suit:

"Si les Avoirs de l'Associé A ou les Avoirs Identifiés de l'Associé B selon le cas, ont une Valeur supérieure au Montant de l'Associé A ou au Montant de l'Associé B respectivement, alors l'Associé A ou respectivement l'Associé B peut choisir lesquels des Avoirs de l'Associé A ou (selon le cas) des Avoirs Identifiés de l'Associé B, il recevra."

Septième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier les définitions de "Montant Principal Ajusté" et "Date de Dissolution" et d'introduire les nouvelles définitions de "Premier Décompte de Jours de Dissolution", "Procédures Collectives", et "Second Décompte de Jours de Dissolution" à l'article 24 (Définitions) des Statuts comme suit:

"Montant Principal Ajusté" signifie EUR 400.000.000,- (quatre cent millions euros) diminués de tout montant reçu par l'Associé A, à la Date de Dissolution ou avant cette date, en conséquence d'un rachat ou d'un rachat partiel des Parts A."

"Date de Dissolution" signifie la date à laquelle une liquidation de la Société (y compris une Dissolution) est ouverte soit:

(a) par une résolution adoptée par les Associés conformément à l'article 16.3 des Statuts (en référence à une Dissolution) ou en vertu d'une Dissolution survenue en vertu de l'article 5.2 des Statuts; ou

(b) par une décision d'un tribunal Luxembourgeois, prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous l'article 203 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée)."

"Premier Décompte de Jours de Dissolution" signifie le nombre de jours dans la période commençant au jour du premier anniversaire de la Date de Clôture et se terminant au (mais exclu) 21 novembre 2012, divisé par 360 (le nombre de jours calculés sur la base d'une année de 360 jours avec 12 mois de 30 jours, sans égard au premier jour et au dernier jour de la période en question)."

"Procédures Collectives" signifie, en relation avec un Associé, la faillite, la gestion contrôlée, le sursis de paiement, le concordat préventif de la faillite et la procédure de liquidation judiciaire et/ou toute autre procédure équivalente sous toute loi applicable, et en particulier, si l'Associé respectif est immatriculé en France, cet Associé (i) est dans un état de cessation des paiements (pour éviter tout doute, au sens de l'article L. 613-26 du Code monétaire et financier français si l'Associé est un établissement de crédit), (ii) est soumis à une des mesures conservatoires visées à l'article L. 612-33 du Code monétaire et financier français ou (iii) est soumis à une des procédures du Livre IV du Code de Commerce français."

"Second Décompte de Jours de Dissolution" signifie le nombre de jours dans la période commençant au (et incluant) 21 novembre 2012 et se terminant à la Date de Dissolution, divisé par 360 (le nombre de jours calculés sur la base d'une année de 360 jours avec 12 mois de 30 jours, sans égard au premier jour et au dernier jour de la période en question sauf si la Date de Dissolution coïncide avec le dernier jour du mois de février, dans un tel cas le mois de février ne sera pas considéré comme ayant 30 jours)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLE, Z. DIMITROVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. LAC/2012/55185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158887/467.

(120209622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multinational Automated Clearing House S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012163437/11.

(120215920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

MSREF VI Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.450.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012163436/10.

(120215968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Nineteen Sixty Eight (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.362.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2012163439/10.

(120215642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Norbel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012163440/12.

(120215247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Gago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 173.211.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of November.

Before Us, Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The company DACRILO S.A., having its registered office in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, duly represented by its directors Mr. Daniel GALHANO and Mr. Laurent TEITGEN, here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 8th, 2012.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "GAGO S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Mr. Maurizio MAUCERI, director, born on September 1st, 1975 in Lecco (Italy), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5.- The registered office of the company is established in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Pardevant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

La Société DACRILO S.A., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152.577, dûment représentée par ses administrateurs Monsieur Daniel GALHANO et Monsieur Laurent TEITGEN, eux-mêmes ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 08 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «GAGO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10^{ème}) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (président du conseil d'administration).

b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

c) Monsieur Maurizio MAUCERI, administrateur, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54236. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158889/379.

(120209556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Northern European Logistics Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163442/10.

(120215652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Northern European Logistics Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.356.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2012.
Référence de publication: 2012163443/10.
(120215653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Northern European Logistics Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.356.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.
Référence de publication: 2012163444/10.
(120216034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Néon Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.849.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012163446/10.
(120215619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Signature.

Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.112.

—
Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 15 novembre 2012 que le siège social de la Société est transféré à partir du 15 novembre 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé
Référence de publication: 2012163447/16.
(120216114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Noetrib Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 74.517.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012163449/13.

(120215485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.387.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III STRUCTURED, LP, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz von Guernsey mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands,

2) SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III, LP, eine Gesellschaft gegründet laut dem Gesetz von Guernsey mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands,

3) KIERAN INVESTMENT GMBH & Co KG, eine Gesellschaft gegründet laut dem deutschen Gesetz, mit Sitz in Südliche Münchner Strasse, 8, 82031 Grünwald,

alle drei hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

handelnd im Namen von "Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 167.387, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 9. Februar 2012 und am 19. April 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1013 veröffentlicht wurde.

aufgrund von drei Vollmachten welche am 21. Mai 2012 erteilt wurden, und welche einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Mai 2012 beigefügt blieben, welche einregistriert wurde in Luxemburg, Actes Civils, Nummer LAC/2012/25134, am 1. Juni 2012.

Der Erschienene erklärte dass, laut der Abänderungsurkunde, welche unter anderen eine Kapitalerhöhung aktierte, aufgenommen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, durch den unterzeichneten Notar am 25. Mai 2012, einregistriert in Luxemburg am 1. Juni 2012 unter Nummer LAC/2012/25134, welche am 29. Juni 2012 im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer L1201085756 eingetragen wurde, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 167.387, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1866 vom 26. Juli 2012, irrtümlicherweise in der englischen und in der deutschen Fassung, die Zeichnung der neuen Anteile angegeben wurde mit:

- SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III STRUCTURED, LP:

893.650 Anteile der Klassen A bis E

- SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III, LP,

751.158 Anteile der Klassen A bis E

- KIERAN INVESTMENT GMBH & Co KG,

105.192 Anteile der Klassen A bis E

Richtigerweise sollte die Zuteilung lauten:

- SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III STRUCTURED, LP:

751.158 Anteile der Klassen A bis E

- SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III, LP,

893.650 Anteile der Klassen A bis E

- KIERAN INVESTMENT GMBH & Co KG,

105.192 Anteile der Klassen A bis E

Infolgedessen sollte der vierte Beschluss der Urkunde lauten:

In der englischen Fassung:

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87 500.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12 500.-) up to an amount

of one hundred thousand euro (EUR 100 000.-) through the creation of one million seven hundred fifty thousand (1 750 000) Class A ordinary shares, one million seven hundred fifty thousand (1 750 000) Class B ordinary shares, one million seven hundred fifty thousand (1 750 000) Class C ordinary shares, one million seven hundred fifty thousand (1 750 000) Class D ordinary shares and one million seven hundred fifty thousand (1 750 000) Class E ordinary shares; all ordinary shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0,01) each.

- eight hundred ninety-three thousand six hundred fifty (893 650) Class A ordinary shares, eight hundred ninety-three thousand six hundred fifty (893 650) Class B ordinary shares, eight hundred ninety-three thousand six hundred fifty (893 650) Class C ordinary shares, eight hundred ninety-three thousand six hundred fifty (893 650) Class D ordinary shares and eight hundred ninety-three thousand six hundred fifty (893 650) Class E ordinary shares have been subscribed by SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III, LP for an aggregate subscription price of forty-four thousand six hundred eighty-two euro and fifty cent euro (EUR 44 682,50) and are entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of forty-four thousand six hundred eighty-two euro and fifty cent euro (EUR 44 682,50) such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- seven hundred fifty-one thousand one hundred fifty-eight (751 158) Class A ordinary shares, seven hundred fifty-one thousand one hundred fifty-eight (751 158) Class B ordinary shares, seven hundred fifty-one thousand one hundred fifty-eight (751 158) Class C ordinary shares, seven hundred fifty-one thousand one hundred fifty-eight (751 158) Class D ordinary shares and seven hundred fifty-one thousand one hundred fifty-eight (751 158) Class E ordinary shares have been subscribed by SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III STRUCTURED, LP, for an aggregate subscription price of thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euro and ninety cent (EUR 37 557,90) and are entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euro and ninety cent (EUR 37 557,90) such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

- one hundred five thousand one hundred ninety-two (105 192) Class A ordinary shares, one hundred five thousand one hundred ninety-two (105 192) Class B ordinary shares, one hundred five thousand one hundred ninety-two (105 192) Class C ordinary shares, one hundred five thousand one hundred ninety-two (105 192) Class D ordinary shares and one hundred five thousand one hundred ninety-two (105 192) Class E ordinary shares have been subscribed by KIERAN INVESTMENT GMBH & Co KG, for an aggregate subscription price of five thousand two hundred fifty-nine euro and sixty cent (EUR 5 259,60) and are entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a contribution in cash of five thousand two hundred fifty-nine euro and sixty cent (EUR 5 259,60) such contribution in cash is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

In der deutschen Fassung:

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um den Betrag von siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87 500,-) zu erhöhen, um diesen von dem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einhunderttausend Euro (EUR 100 000,-) durch die Schaffung von einer Million siebenhundertfünfzigtausend (1 750 000) Stammanteilen der Klasse A, einer Million siebenhundertfünfzigtausend (1 750 000) Stammanteilen der Klasse B, einer Million siebenhundertfünfzigtausend (1 750 000) Stammanteilen der Klasse C, einer Million siebenhundertfünfzigtausend (1 750 000) Stammanteilen der Klasse D und einer Million siebenhundertfünfzigtausend (1 750 000) Stammanteilen der Klasse E mit einem Nennwert von je ein cent Euro (EUR 0,01) zu erhöhen,

- achthundertdreißigtausendsechshundertfünfzig (893 650) Stammanteile der Klasse A, achthundertdreißigtausendsechshundertfünfzig (893 650) Stammanteile der Klasse B, achthundertdreißigtausendsechshundertfünfzig (893 650) Stammanteile der Klasse C, achthundertdreißigtausendsechshundertfünfzig (893 650) Stammanteile der Klasse D und achthundertdreißigtausendsechshundertfünfzig (893 650) Stammanteile der Klasse E sind von SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III, LP gezeichnet worden, für einen Gesamtpreis von vierundvierzigtausendsechshundertzweiundachtzig Euro und fünfzig cent (EUR 44 682,50) und sind dem Gesellschaftskapital zugeteilt worden. Die neu ausgegebenen Anteile sind von dem genannten Zeichner vollständig in bar eingezahlt worden für einen Gesamtbetrag von vierundvierzigtausendsechshundertzweiundachtzig Euro und fünfzig cent (EUR 44 682,50) welcher der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

- Siebenhunderteinundfünfzigtausendhundertachtundfünfzig (751 158) Stammanteile der Klasse A, siebenhunderteinundfünfzigtausendhundertachtundfünfzig (751 158) Stammanteile der Klasse B, siebenhunderteinundfünfzigtausendhundertachtundfünfzig (751 158) Stammanteile der Klasse C, siebenhunderteinundfünfzigtausendhundertachtundfünfzig (751 158) Stammanteile der Klasse D und siebenhunderteinundfünfzigtausendhundertachtundfünfzig (751 158) Stammanteile der Klasse E sind von SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS III STRUCTURED, LP gezeichnet worden, für einen Gesamtpreis von siebenunddreißigtausendfünfhundertsiebenundfünfzig Euro und neunzig cent (EUR 37 557,90) und sind dem Gesellschaftskapital zugeteilt worden. Die neu ausgegebenen Anteile sind von dem genannten Zeichner vollständig in bar eingezahlt worden für einen Gesamtbetrag von siebenunddreißigtausendfünfhundertsiebenundfünfzig Euro

und neunzig cent (EUR 37 557,90) welcher der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

- einhundertfünftausendeinhundertzweiundneunzig (105 192) Stammanteile der Klasse A, einhundertfünftausendeinhundertzweiundneunzig (105 192) Stammanteile der Klasse B, einhundertfünftausendeinhundertzweiundneunzig (105 192) Stammanteile der Klasse C, einhundertfünftausendeinhundertzweiundneunzig (105 192) Stammanteile der Klasse D und einhundertfünftausendeinhundertzweiundneunzig (105 192) Stammanteile der Klasse E sind von KIERAN INVESTMENT GMBH & Co KG gezeichnet geworden, für einen Gesamtpreis von fünftausendzweihundertneunundfünfzig Euro und sechzig cent (EUR 5 259,60) und sind dem Gesellschaftskapital zugeteilt worden. Die neu ausgegebenen Anteile sind von dem genannten Zeichner vollständig in bar eingezahlt worden für einen Gesamtbetrag von fünftausendzweihundertneunundfünfzig Euro und sechzig cent (EUR 5 259,60) welcher der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Der Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56416. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158908/131.

(120209971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Norin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163450/9.

(120215385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

O.I. TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.485.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163455/10.

(120215350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Les Comptes Annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163457/11.

(120215833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Ocean Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 148.120.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptables B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012163458/11.

(120215816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Iris International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.225.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Antoine de Rochechouart de Mortemart, né le 20 juin 1976 à Paris, demeurant Flat 6, 38 Cranley Gardens, UK- SW7 3DD Londres,

ici représenté par Madame Alexia Uhl, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

et

Madame Laetitia de Rochechouart de Mortemart, épouse Wolkonsky, née le 16 mai 1960 à Boulogne-Billancourt, demeurant Rue de l'Aurore 22, B-1000 Bruxelles,

ici représentée par Madame Alexia Uhl, prénommée (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «IRIS INTERNATIONAL S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes

participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20 Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les cinquante mille (50.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société, comme suit:

Monsieur Antoine de Rochechouart de Mortemart	25.000 actions
Madame Laetitia de Rochechouart de Mortemart épouse Wolkonsky	25.000 actions.

Toutes ces actions sont libérées par les actionnaires à hauteur de 30% (trente pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateurs de catégorie A

i. Monsieur Antoine de Rochechouart de Mortemart, né le 20 juin 1976 à Paris, sans profession, demeurant Flat 6, 38 Cranley Gardens, UK- SW7 3DD Londres.

ii. Madame Laetitia de Rochechouart de Mortemart, épouse Wolkonsky, née le 16 mai 1960 à Boulogne-Billancourt, sans profession, demeurant Rue de l'Aurore 22, B-1000 Bruxelles.

iii. Monsieur Cyril Wolkonsky, né le 15 septembre 1956 à Paris, gérant de sociétés, demeurant Rue de l'Aurore 22, B-1000 Bruxelles.

Administrateurs de catégorie B

iv. Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse, employé, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

v. Monsieur Christian Mognol, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette, employé, demeurant professionnellement 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

vi. Monsieur Harald Charbon, né le 1 juillet 1969 à Verviers, employé, demeurant professionnellement 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. LAC/2012/56537. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158944/281.

(120209752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163459/10.

(120215444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Offico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 88.136.

Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OFFICO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012163468/13.

(120216083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Oclaro Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.376.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 10 décembre 2012

1. Monsieur Jerry TURIN, administrateur de sociétés, né à Bow Island (Canada) le 12 juin 1962, demeurant à Oclaro, Inc., 2560 Junction Avenue, San Jose, CA 95134 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Madame Kate RUNDLE, administrateur de sociétés, née en Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 22 avril 1957, demeurant à Oclaro, Inc., 2560 Junction Avenue, San Jose, CA 95134 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Oclaro Luxembourg S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012163460/21.

(120215448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

OBECHÉ, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 47.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163464/10.

(120215857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Octopus Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 48.707.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163466/10.

(120216036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Officenter Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 82.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICENTER CONTERN S.A.

Référence de publication: 2012163467/10.

(120215286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.718.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.589,

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 November 2012,

and

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, and registered with the commercial register of the district court of Frankfurt am Main (Germany) under number HRA 45772,

hereby represented by Maître Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2012,

the appearing parties being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Phoenix B2 - Glatzerstrasse, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1176 of 9 November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.718 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

2. Miscellaneous

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article two (2) of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the

proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.589,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 novembre 2012,

et

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRA 45772,

représentée aux fins des présentes par Maître Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 novembre 2012,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Phoenix B2 - Glatzers-trasse, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1176 du 9 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.718 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières,

en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14386. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159796/178.

(120210407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Oneiros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.744.

L'adresse de Monsieur Francesco Loredan a été modifiée avec effet immédiat et est désormais Londra Flat 3, 19, Bolton Gardens, SW5 0AJ Londres (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012163469/13.

(120215905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Optima Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.512.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012163470/10.

(120215951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.664.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l.

Hasham Malik

Gérant

Référence de publication: 2012163476/14.

(120215841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Phoenix II Mixed H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163479/10.

(120215262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2012

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2011, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013:

M. Jean-Claude FINCK, président
 M. Pit HENTGEN, vice-président
 M. Michel BIREL, administrateur
 M. John BOUR, administrateur
 M. Ernest CRAVATTE, administrateur
 M. Gilbert ERNST, administrateur
 M. Jean HABAY, administrateur
 M. Gilbert HATZ, administrateur
 M. Aly KOHLL, administrateur
 M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 Mme Françoise THOMA, administrateur
 M. Paul WARINGO, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean HILGER, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012165149/34.

(120218304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pastificio Bolognese, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 17.696.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163502/10.

(120215895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Patikop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 70.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163503/10.

(120215748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Tosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163635/9.

(120215411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.
